

Délibération du 08 Décembre 2023

délibération
objet

N° 2023-60 C

Subventions pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, à la lutte contre les gaspillages, concourant à l'économie circulaire ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés

- Date de convocation : le 1^{er} décembre 2023
- Date de publication : le 22 décembre 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023 s'est réuni le 08 décembre 2023 à 14 h 30 à Chambéry, salle de réunion de l'UVETD (2^{ème} étage), au 336 rue de Chantabord à CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 24

- Etaient présents : 22

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVEISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 1

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

Délégués excusés : 9

THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; VAN STRAATEN Nicolas ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; BARBIER Marie-Claire ; GUIGUE Thibault.

Délégués absents : 6

BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

Délibération du 08 Décembre 2023

délibération **N°2023-60 C**

objet **Subventions pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, à la lutte contre les gaspillages, concourant à l'économie circulaire ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés**

Par une délibération en date du 14 décembre 2018, le Comité Syndical de Savoie Déchets a approuvé à l'unanimité le principe de versement de subventions pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, à la lutte contre les gaspillages, concourant à l'économie circulaire ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés, conformément à ce que prévoient les statuts du syndicat.

Pour mémoire, l'attribution d'une éventuelle subvention doit réunir certaines conditions préalables, et notamment les suivantes :

- Une analyse financière devra déterminer si les capacités financières du syndicat permettent d'envisager une aide ;
- Le projet doit être soutenu par une collectivité adhérente à Savoie Déchets ;
- Les 2/3 de la population DGF située sur le territoire de Savoie Déchets doivent être couvertes à minima par le champ d'action du bénéficiaire du projet d'investissements ;
- Le montant de la subvention sera au maximum de 7,1% de l'investissement, avec un plafond de 250 000 € HT ;
- Le versement de la subvention sera réalisé sur présentation de justificatifs et donnera lieu au préalable à la signature d'une convention qui sera approuvée en Comité Syndical.

Dans ce cadre, il est proposé de soumettre à l'approbation du Comité syndical le versement d'une subvention à l'association *Enfin! Réemploi*, qui a sollicité l'aide de Savoie Déchets.

L'association Enfin! Réemploi est issue du collectif Enfin ! Réemploi, porté par Les Chantiers Valoristes, Kayak Architecture, Trialp Nantet Locabenne et l'ENSAM, avec l'appui des collectivités locales (Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie).

Elle a pour ambition de structurer une filière professionnelle autour du réemploi de matériaux de construction en Savoie, afin de participer à réduire la part de déchets et de consommations générés par le secteur du BTP.

Cette ambition s'est traduite par :

- La création d'une plateforme physique (Matériauthèque) de stockage / reconditionnement / vente de matériaux collectés dans le cadre de chantiers de démolition, débarras, invendus, surplus de chantier ou chutes de production ;
- La construction d'un pôle de R&D / transformation / production du matériau bois, visant une qualité équivalente au neuf, à destination des professionnels.

Savoie Déchets a soutenu ces actions à hauteur de 25 000 € en 2021, en phase de lancement des projets d'investissements.

Enfin! Réemploi, s'inscrit pleinement dans les principes de l'économie circulaire et dans l'économie sociale et solidaire puisqu'il est générateur d'emplois (en insertion notamment) et moteur d'une économie locale.

A date, l'association *Enfin ! Réemploi* porte l'ensemble matériauthèque - atelier bois, qui sont désormais opérationnels. La matériauthèque est un outil qui fonctionne très bien pour les particuliers.

Concernant les professionnels, il s'agit désormais de développer la filière du réemploi en amont (information des déconstructeurs) et en aval (sensibilisation des artisans et donneurs d'ordre à l'utilisation de matériaux de seconde main).

Aussi, il vous est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 20 000€ au titre du fonctionnement de la coordination filière, afin de contribuer au financement des actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels du bâtiment au réemploi.

Le collectif *Enfin ! Réemploi* s'engage en retour à afficher le soutien de Savoie Déchets sur ses éléments de communication, et affirme sa volonté d'un rayonnement de la filière *Enfin ! Réemploi* sur l'ensemble du département de la Savoie (en direct, via des partenariats et/ou en participant à essaimer son modèle), afin de faire émerger de nouveaux projets acteurs du réemploi de matériaux en Savoie.

Il est proposé que cette subvention soit versée dans le cadre d'une convention, valable pour toute la durée de l'année 2024, fixant les conditions et modalités de versement, dont le projet est annexé aux présentes.

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 28 juin 2016 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant les compétences transférées au Syndicat ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant notamment certaines actions pouvant être conduites par le Syndicat ;
Vu la délibération du Comité Syndical de Savoie Déchets en date du 14 décembre 2018 ;
Vu la demande de l'association *Enfin ! Réemploi* par courrier reçu en date du 20 novembre 2023 ;
Vu le projet de convention de subventionnement fixant les conditions et modalités de versement d'une aide de 20 000 € à l'association *Enfin ! Réemploi* pour l'année 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le principe du versement par Savoie Déchets à l'association *Enfin ! Réemploi*, d'une subvention d'un montant de 20 000 €.

Article 2 : approuve la convention, pour l'année 2024, de subventionnement annexée aux présentes et fixant les conditions et modalités de versement de l'aide définie à l'article 1.

Article 3 : autorise la Présidente de Savoie Déchets, ou toute personne déléguée, à signer la convention prévue à l'article 2 et tout acte subséquent pour son exécution.

Article 4 : autorise le versement de l'aide définie à l'article 1 dans les conditions de la convention approuvée à l'article 2.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVEISE

